

L'Italie méridionale

JEAN-MARIE MARTIN

Nous entendons par 'Italie méridionale' l'ensemble des territoires qui, à partir du XII^e siècle, ont constitué le royaume de Sicile, soit les actuelles régions des Abruzzes, du Molise, de la Campanie (avec l'extrémité des provinces latiales de Frosinone et de Latina), Pouille, Basilicate, Calabre et Sicile (avec Malte). Or, avant l'unification monarchique, ces régions ont connu des sorts bien différents et une histoire complexe depuis la basse Antiquité: les Abruzzes ont fait partie du duché lombard de Spolète, la Campanie (à l'exception des enclaves de Naples-Amalfi et Gaète, restées byzantines avant de devenir indépendantes) et le Molise du duché, puis de la principauté de Bénévent (ensuite partagée avec Salerne, puis Capoue); il en allait de même pour la Pouille et la Basilicate avant la conquête byzantine de la fin du IX^e siècle; Byzance n'avait alors conservé que la Calabre; la Sicile, enfin, a été dominée par les musulmans du IX^e au XI^e siècle. La conquête normande du XI^e siècle n'a pas unifié ces régions, partagées entre la principauté normande de Capoue, le duché de Pouille – constitué de seigneuries pratiquement indépendantes – et le comté de Sicile et Calabre¹, sans parler de la zone de non-droit constituée par les Abruzzes², du duché de Naples toujours indépendant³, et de la ville de Bénévent qui s'est donnée au pape au milieu du XI^e siècle et constitue désormais une enclave⁴.

Certes, le Mezzogiorno n'est pas la seule région italienne à avoir connu des transformations et recompositions politiques. Toutefois le royaume de Sicile, même partagé en 1282, devait, jusqu'en 1860, constituer une zone nettement séparée du reste de l'Italie. En outre, les institutions ecclésiastiques ont subi,

-
- 1 Ferdinand CHALANDON: Histoire de la domination normande en Italie et en Sicile, Paris 1907, réimpr. anast. New York 1960 et 1969, 2 vol.
 - 2 Laurent FELLER: Les Abruzzes médiévales. Territoire, économie et société en Italie centrale du IX^e au XII^e siècle, Rome 1998 (Bibliothèque des Écoles françaises d'Athènes et de Rome 300).
 - 3 Jean-Marie MARTIN: Guerre, accords et frontières en Italie méridionale pendant le haut Moyen Âge. Pacta de Liburia, Divisio principatus Beneventani et autres actes, Rome 2005 (Sources et documents d'histoire du Moyen Âge publiés par l'École française de Rome 7).
 - 4 Otto VEHSE: Benevent als Territorium des Kirchenstaats bis zum Beginn der avignonesischen Epoche, dans: QFIAB 22 (1930–1931) pp. 87–160; 23 (1931–1932) pp. 80–119.

dans les diverses régions qui le composent, des bouleversements très supérieurs à ceux qui ont affecté le reste de l'Italie et même de l'Occident romain.

L'„Italia Pontificia“ et le Midi

On comprend que la classification des documents pontificaux émis du V^e à la fin du XII^e siècle et adressés aux diverses institutions de l'Italie méridionale n'ait pas été facile. Les terres du royaume de Sicile occupent, dans l'Italia Pontificia, une partie du volume 4, l'ensemble des volumes 8 et 9, enfin la plus grande partie du volume 10, dont la fin est consacrée à la Sardaigne et à la Corse; ces volumes ont été publiés respectivement en 1909, 1935, 1962 et 1975⁵.

À juste titre, on a commencé par les Abruzzes, dont les six évêchés ont traversé pratiquement toute la période (les quelques évêchés paléochrétiens disparus ne sont pas bien importants⁶) et ont continué d'être soumis à l'autorité métropolitaine de Rome; en outre, les actes pontificaux adressés à des laïques y sont rares. On pouvait donc sans mal présenter les Abruzzes dans leur cadre ecclésiastique (la province romaine) sans se préoccuper des vicissitudes politiques qui les ont finalement liées à la Sicile.

Pour le reste de la partie continentale du Royaume, c'est la géographie politique créée par les Normands qui a déterminé le choix des limites territoriales. Le volume 8 commence en effet par trois évêchés appartenant également à la province romaine, Fondi, Gaète et Sora, mais politiquement rattachés au Midi depuis le VIII^e ou le IX^e siècle. C'est pourquoi ils viennent après le *regnum Normannorum* lui-même, réalité du XII^e siècle⁷, mais aussi après le *patrimonium Campaniae* de l'Église romaine, réalité du VI^e siècle, et avant les diverses entités politiques du haut Moyen Âge. Mise à part cette exception, la géographie religieuse retenue est généralement celle des évêchés du XII^e siècle, regroupés sous les métropoles créées à la fin du X^e⁸. Les très nombreux évêchés paléochrétiens, disparus au VI^e ou au VII^e siècle en général, sont insérés dans ce cadre géographique général⁹; ont d'ailleurs été traités de la même façon quelques

5 IP 4 pp. 8–10. Kehr reconnaît lui-même les difficultés spécifiques de l'Italie méridionale (IP 8 p. 6: *Arduum sane est res Italiae inferioris plane et accurate exponere*).

6 Amiterno, Ofena, Ortona, Vasto.

7 IP 8 pp. 1–61.

8 Quelques rares évêchés paléochrétiens, comme Nocera ou *Herdonia*, ont droit à un chapitre.

9 *Formiae, Minturnae, Forum Popilii, Cubulteria, Atella, Patria, Agropoli, Grumentum, Misène* (IP 8); *Caudium, Aufidena, Aeca, Carmeianum, Canosa, Marcellianum* (IP 9); *Tempa, Myria, Cirella, Thurii, Vibo Valentia, Taureana* (IP 10).

évêchés morts-nés (Biccari, Cisterna¹⁰) ou très mal documentés (Vico Equense, Massa Lubrense, Morcone) de la dernière période.

La Sicile a une histoire plus simple, sinon plus calme. Roger I^{er} et Roger II se sont en général bornés à restaurer des évêchés paléochrétiens ou byzantins, abandonnés à l'époque musulmane; ceux qui n'ont pas été recréés sont traités comme ceux des régions continentales; mais on doit souligner qu'ici ce ne sont généralement pas les abandons de sites qui ont détruit ces évêchés¹¹.

Le schéma ainsi suivi a permis de rendre compte de l'évolution, ici passablement chaotique, de la géographie civile et ecclésiastique du V^e au XII^e siècle, particulièrement complexe dans la partie médiane du Royaume (Abruzzes et Sicile exceptées).

Avant de voir comment peuvent s'expliquer ces changements et d'analyser les particularismes, réels et nombreux, de l'Italie méridionale concernant aussi bien l'organisation interne de l'Église que ses rapports avec les pouvoirs laïques et avec Rome, je voudrais dire quelques mots sur le travail accompli par Paul Kehr et son équipe – M. Klinkenborg et Luigi Schiaparelli qui ont effectué la plupart des recherches sur le terrain dans le Midi, Walther Holtzmann et Dieter Girgensohn qui ont achevé son œuvre –, qui déborde largement la seule recherche de documents pontificaux. Dans les comptes rendus de mission („Reiseberichte“) publiés dans les „Nachrichten“ de l'Académie de Göttingen et réimprimés dans les volumes des „Papsturkunden in Italien“, ils ont laissé de précieuses indications sur de très nombreux fonds d'archives¹².

Une image globale – et négative – de l'état des archives méridionales est fourni dans le tout premier article¹³: „Die Überlieferung des Südens, über die so mancher Sturm hinweggegangen ist, ist sehr trümmerhaft. Die wenigen wohl-

10 IP 9 pp. 227 et 343.

11 Termini Imerese, Lilybée (Marsala), Carini, *Triocala*, Lentini, Milazzo, Tindari, *Alesa*.

12 Paul Fridolin KEHR: *Papsturkunden in Italien. Reiseberichte zur Italia Pontificia*, 6 vol., Cité du Vatican 1977 (*Acta Romanorum pontificum* 1–6). Concernent le Midi les articles suivants: *Papsturkunden in Benevent und der Capitanata*, dans: *ibid.* vol. 1 S. 219–272 (1898); *Papsturkunden in Apulien*, dans: *ibid.* S. 273–326; *Papsturkunden in den Abruzzes und am Monte Gargano*, dans: *ibid.* S. 327–372; *Papsturkunden im Principato, in der Basilicata und in Calabrien*, dans: *ibid.* S. 373–386; *Papsturkunden in Sizilien*, dans: *ibid.* vol. 2 S. 33–87 (1899); *Papsturkunden in Malta*, dans: *ibid.* S. 89–130; *Papsturkunden in Salerno, La Cava und Neapel*, dans: *ibid.* S. 381–452; *Papsturkunden in Campanien*, dans: *ibid.* S. 453–511. Il faut y ajouter le volume de la *Miscellanea Cassinese* (également réimprimé dans les *Papsturkunden*) consacré à l'édition de documents pontificaux du Mont-Cassin: Paul Fridolin KEHR, *Le bolle pontificie anteriori al 1198 che si conservano nell'Archivio di Montecassino*, Mont-Cassin 1899. En outre, des documents pontificaux concernant le Midi sont publiés dans plusieurs des articles intitulés *Papsturkunden in Rom* et dans les *Nachträge zu den Papsturkunden Italiens*, notamment dans le dixième article, dû à Walther HOLTZMANN (1962).

13 KEHR: *Papsturkunden in Benevent* (cit. n. 12) p. 46.

erhaltenen Archive ragen wie Inseln aus der allgemeinen Verwüstung hervor. Der Besuch der meisten Orte brachte nur die traurige Gewissheit, dass nichts mehr vorhanden.“ Si des appréciations positives sont portées sur quelques fonds – archives capitulaires de Bari, de Troia (toutefois non classées), de Giovinazzo, de Tarente, archives d’une paroisse de Campobasso, de San Severo („klein, aber wichtig“), de Palerme, de Catane, sans parler de Naples, du Mont-Cassin ou de Cava, on déplore l’état des archives de Syracuse, où „die ganze ältere Überlieferung zerstört ist“. On détaille parfois les causes et la date des pertes: l’archivio capitolare d’Ascoli Satriano a brûlé en 1656, les archives de Celano ont été emportées par un chanoine en 1867, l’archivio vescovile d’Isernia a brûlé en 1860, l’archivio capitolare de Bojano a disparu dans un tremblement de terre en 1805, l’archivio comunale de Monte Sant’Angelo a été détruit par des brigands en 1814, les archives de Vieste ont été brûlées par les Turcs en 1554, celles de Vico del Gargano ont été détruites par un tremblement de terre en 1646, celles du couvent de S. Matteo, à San Giovanni in Lamis, ont brûlé en 1799, l’évêché de Cassano allo Jonio a brûlé au XIX^e siècle, les archives de S. Giovanni Terista ont brûlé en 1806; à Messine, tout a été détruit à la fois par „Erdbeben [avant 1908], Brand und Bombardement“. On voit que ces destructions ont parfois des causes physiques, ou étrangères, mais sont souvent dues à l’incurie et que l’époque de la vice-royauté, et surtout celle du royaume des Bourbons – qui avaient rassemblé à Naples une bonne partie des archives du Royaume – ont été désastreuses pour bien des fonds locaux. Il est vrai qu’à l’époque des missions envoyées par Kehr la situation commençait à se redresser: le premier volume du «Codice diplomatico Barese» est publié en 1897, pratiquement au moment de la visite de Schiaparelli, qui salue explicitement l’effort accompli. Les envoyés de Kehr soulignent d’ailleurs qu’ils ont été le plus souvent bien, voire cordialement reçus par les autorités et les notables locaux.

En dépit d’inévitables changements, les indications fournies dans ces „Reiseberichte“ restent aujourd’hui précieuses. Peu de choses ont échappé aux chercheurs. Signalons-en quelques-unes. Dans le Molise, les parchemins conservés à l’église paroissiale de S. Cristina de Sepino (dont une centaine d’actes médiévaux, du XII^e au XV^e siècle) n’ont pas été répertoriés: ils constituent l’un des principaux fonds de cette région; nous les avons publiés avec Errico Cuzzo¹⁴. Il ne semble pas que les parchemins grecs et latins du monastère grec de Carbone, en Basilicate, conservés à Rome au palais Doria Pamphili, aient été indiqués¹⁵. Enfin, la seule copie intégrale du cartulaire-chronique de S. Barto-

14 Errico CUZZO/Jean-Marie MARTIN: *Le pergamene di S. Cristina di Sepino (1143–1463)*, Rome 1998 (Sources et documents d’Histoire du Moyen Âge publiés par l’École française de Rome 1).

15 Voir en revanche Walther HOLTZMANN: *Papst-, Kaiser- und Normannenkunden aus Unteritalien*, dans: *QFIAB* 36 (1956) pp. 34–85.

lomeo di Carpineto, dans les Abruzzes, a été découverte en 1949 à la Bibliothèque Ambrosienne, où elle avait été emportée par un abbé commendataire¹⁶. Permettons-nous encore de signaler une erreur dont l'érudition de Kehr et de son équipe n'est pas coutumière: l'acte du pape Paul I^{er} (762) pour le clergé et le peuple de Nardò, enregistré dans l'Italia Pontificia¹⁷, est un faux moderne, qui vise à donner une antiquité indue à un monastère sans doute fondé par le comte de Conversano à la fin du XI^e siècle¹⁸. D'autre part, la création de l'archevêché de Siponto, dont Holtzmann créditait Benoît IX¹⁹, est maintenant attribuée à Benoît VIII (peut-être en 1022)²⁰. On sait encore que *Pardus* était évêque de Salpi, non d'Arpi²¹. La date de déposition de deux évêques apuliens du XI^e siècle a été corrigée²². La consécration par le pape d'évêques méridionaux, souvent mentionnée, par exemple, dans les biographies épiscopales (Naples, Amalfi), ne paraît pas avoir donné lieu à la rédaction d'un acte, et ne devrait donc pas être mentionnée comme telle²³. Enfin, nous indiquons en appendice un certain nombre d'éditions récentes de textes et de documents cités dans les volumes considérés.

Terminons cette revue en rappelant que Kehr et son équipe ont édité, en appendice à leurs „Reiseberichte“, le texte ou le résumé de 276 actes méridionaux trouvés dans les archives méridionales, et de 74 actes trouvés pour la plupart à Rome, mais concernant le Midi: la récolte et le bilan ne sont pas minces; d'autres actes ont été publiés ensuite, notamment par Holtzmann.

Compte tenu de l'état des archives, le nombre d'actes pontificaux par destinataire est rarement considérable. Ajoutons – mais c'est une évidence – que, ici comme ailleurs, on n'a conservé de documents pontificaux en nombre qu'à partir du milieu du XI^e siècle, époque où les débuts de la réforme ont amélioré

16 GRATIANUS A S. TERESIA O.C.D.: Castigationes Kehrianae, dans: *Ephemerides Carmeliticae* 3 (1949) pp. 351–404. L'auteur en profite pour apporter un certain nombre de corrections de détail.

17 IP 9 p. 415 n° 1.

18 Voir Louis DUVAL-ARNOULD/André JACOB: La description du diocèse de Nardò en 1412 par Jean de Epiphaniis est-elle authentique?, dans: *BISI* 90 (1982–83) pp. 331–53. On ne sait en outre pourquoi l'Italia Pontificia a placé Nardò dans l'évêché d'Otrante, alors que la ville faisait partie de celui de Gallipoli, même si elle cherchait (avec un certain succès) à ne pas en dépendre.

19 IP 9 p. 235 n° 10.

20 Armando PETRUCCI: *Codice diplomatico del monastero benedettino di S. Maria di Tremiti (1005–1237)*, 3 vol., Rome 1960 (Fonti 98), ici vol. 2 p. 25.

21 IP 9 p. 218; voir Giorgio OTRANTO: Pardo vescovo di Salpi, non di Arpi, dans: *Vetera Christianorum* 19 (1982) pp. 159–169.

22 IP 9 p. 146 n° 1 (un évêque d'Ascoli Satriano) et p. 290 n° 2 (Jean de Trani); voir Tilmann SCHMIDT: Alexander II. (1061–1073) und die römische Reformgruppe seiner Zeit, Stuttgart 1977 (*Päpste und Papsttum* 11), p. 187–195.

23 Telle était l'opinion de Charles Piétri.

l'organisation des services pontificaux, et où le pape a définitivement abandonné le papyrus pour le parchemin; de la période antérieure, on a surtout conservé des registres factices – registres de Grégoire le Grand ou de Jean VIII, «Codex Carolinus» – ou des actes passés dans les collections canoniques²⁴. L'ensemble le plus important est sans conteste celui du Mont-Cassin (où le «Registrum Petri Diaconi» a conservé la copie de nombreux actes pontificaux du X^e siècle): 318 numéros²⁵; S. Vincenzo al Volturno n'en a que 29²⁶, comme Casauria²⁷, Cava 36²⁸.

Les évêchés les plus importants atteignent rarement de tels chiffres; les plus anciens sont parfois mieux servis au VI^e siècle par Grégoire le Grand qu'en plein Moyen Age. Le plus riche est celui de Naples²⁹: 86 actes pontificaux, dont 48 (plus de la moitié) paléochrétiens (jusqu'à Grégoire le Grand inclus); vient ensuite Bénévent³⁰, avec 73 actes, dont 4 paléochrétiens, ce qui met ce siège en première position pour la période médiévale; il est vrai que la ville était métropole depuis 969, et constituait une enclave pontificale depuis le milieu du XI^e siècle. Capoue³¹ (les deux cités successives, l'antique et la médiévale) en a 59 (dont 11 paléochrétiens), Salerne³² 54 (dont 4 paléochrétiens).

Quand on quitte la Campanie, les métropoles, même les plus importantes, sont généralement moins riches. On a conservé 77 actes pontificaux concernant le siège de Syracuse³³, mais 59 sont paléochrétiens et remontent à l'époque où la ville était l'une des deux plus importantes de Sicile. On tombe ensuite à 45 actes (dont 3 paléochrétiens) à Brindisi³⁴, 42 à Trani³⁵, 37 (dont 18 paléochrétiens) à Palerme³⁶, 27 à Bari³⁷. La petite métropole de Conza della Campania³⁸ doit se contenter de 8 documents. De très nombreux petits évêchés, enfin, ne bénéficient d'aucun document pontifical conservé: Calvi, Sarno, Policastro,

24 Voir, pour la période antérieure au X^e siècle, Jean-Marie MARTIN/Errico CUOZZO/Stefano GASPARRI/Matteo VILLANI: *Regesti dei documenti dell'Italia meridionale (570–899)*, Rome 2002 (Sources et documents d'Histoire du Moyen Âge publiés par l'École française de Rome 5).

25 IP 8 pp. 115–193.

26 IP 8 pp. 247–254.

27 IP 4 pp. 300–306.

28 IP 8 pp. 315–330.

29 IP 8 pp. 432–450.

30 IP 9 pp. 50–71.

31 IP 8 pp. 215–226.

32 IP 8 pp. 344–361.

33 IP 10 pp. 301–320.

34 IP 9 pp. 386–396.

35 IP 8 pp. 290–299.

36 IP 10 pp. 224–235.

37 IP 9 pp. 317–324.

38 IP 9 pp. 507–509.

Nusco, Massa Lubrense, Vico Equense, Morcone, Trevico, Volturara, Montecorvino, Lesina, Fiorentino, Guardialfiera, Bojano, Minervino, Molfetta, Bitonto, Bitetto, Ugento, Castro, Leuca, Lacedonia, Bisaccia, Satriano, Oppido, Bova, Crotone, Martirano, Umbriatico, Cerenzia, Belcastro, Strongoli; ils sont tous situés dans ce que nous avons appelé la partie médiane du Royaume.

Les évêchés méridionaux

La longueur de cette énumération de sites peu connus et peu importants explique la rareté des actes pontificaux adressés à chaque évêché. Elle révèle la première originalité de l'organisation ecclésiastique du Midi continental (les Abruzzes et la Sicile constituent deux cas différents). En effet, le réseau épiscopal de ces régions a connu une histoire particulièrement tourmentée du VI^e au XII^e siècle.

Le Midi continental abritait, dans l'Antiquité, de très nombreuses petites cités, mais peu de grandes (Capoue, Canosa, Tarente). C'est dans ce cadre que le réseau épiscopal a commencé à se développer aux IV^e et V^e siècles. Il a continué à progresser au VI^e siècle, utilisant même des établissements non citadins (Amalfi, *Carneianum* dans le nord de la Pouille³⁹, Trani, Tropea). La crise des VI^e et VII^e siècles – liée à la fois sans doute à la peste et à l'invasion lombarde – a provoqué l'abandon d'un grand nombre de sites, surtout dans les grandes plaines de la Campanie centrale (*Formiae, Minturnae, Cales, Forum Popilii, Vulturnum*) et du Tavoliere de Pouille (*Aecae, Carneianum, Herdonia*), qui redeviennent en partie marécageuses⁴⁰; les disparitions d'évêchés sont plus nombreuses encore que celles de sites. Dans l'ancienne province d'*Apulia-Calabria*, sur les 17 sièges attestés à l'époque paleochrétienne, seuls 8 – moins de la moitié – survivent encore au milieu du IX^e siècle⁴¹. Même si le taux de pertes est un peu moins fort en Campanie et en Calabre (où quelques sièges se déplacent),

39 Voir Jean-Marie MARTIN/Ghislaine NOYÉ: *La Capitanata nella storia del Mezzogiorno medievale*, Bari 1991, pp. 231–261. Le site de l'évêché était peut-être celui de San Giusto, situé plus à l'ouest: voir San Giusto. *La villa, le ecclesiae. Primi risultati dagli scavi nel sito rurale di San Giusto* (Lucera) 1995–1997, sous la dir. de Giuliano VOLPE, Bari 1998.

40 Voir MARTIN/NOYÉ: *La Capitanata* (cit. n. 39) pp. 7–46; Jean-Marie MARTIN: *La Pouille du VI^e au XII^e siècle*, Rome 1993 (Collection de l'École française de Rome 179), pp. 148–154; Jean-Marie MARTIN/Ghislaine NOYÉ: *Les façades maritimes de l'Italie du Sud: défense et mise en valeur (IV^e-XIII^e siècle)*, dans: *Castrum 7. Zones côtières littorales dans le monde méditerranéen au Moyen Âge: défense, peuplement, mise en valeur*, sous la dir. de Jean-Marie MARTIN, Rome/Madrid 2001 (Collection de l'École française de Rome 105/7, Collection de la Casa de Velázquez 76), pp. 467–512, ici pp. 487–488.

41 MARTIN: *La Pouille* (cit. n. 40) p. 247.

il n'en est pas moins remarquable⁴². On ne connaît pas d'autre région de l'ancien empire d'Occident (sauf peut-être l'Angleterre conquise par les Anglo-Saxons païens) qui ait connu une telle instabilité dans ce domaine. Dans les principautés lombardes du Sud, on y reviendra, la principale autorité en matière ecclésiastique est le prince⁴³, non les évêques.

Après le creux des VII^e-IX^e siècles, la reprise aboutit à une impressionnante prolifération d'évêchés: sur le territoire apulien, il passe de 8 à 46⁴⁴. Dans l'ensemble du Royaume à l'époque souabe (et donc déjà à la fin du XII^e siècle), Norbert Kamp a compté 145 diocèses⁴⁵, pour un territoire mesurant environ 100 000 km². Si on en enlève les 10 diocèses siciliens et les 6 des Abruzzes, qui constituent deux petits réseaux normaux, on voit que c'est dans la région médiane que la prolifération atteint son maximum (un évêché couvre en moyenne 2500 km² en Sicile, moins de 700 km² dans l'ensemble du Royaume).

Cette reprise commence dans la seconde moitié du X^e siècle⁴⁶, sous l'égide de Rome, avec la création dans le Midi de nouvelles métropoles, chargées de se créer des suffragants; toute l'Italie méridionale dépendait jusqu'alors de la métropole romaine (toutefois, après la soustraction d'obédience de la Calabre au VIII^e siècle, les autorités byzantines avaient déjà créé les deux métropoles grecques de Reggio et de Santa Severina, après celles de Catane et Syracuse en Sicile⁴⁷). Dans les principautés lombardes et les duchés tyrrhéniens, le pape crée une métropole par entité politique; naissent ainsi celles de Capoue en 966, Bénévent en 969, Amalfi en 987, Salerne avant 989, Naples avant 990, Sorrente

42 Voir les articles, toujours utiles, de Mgr Duchesne, dans le cadre de sa polémique avec Amedeo Crivellucci: Louis DUCHESNE: Les évêchés d'Italie et l'invasion lombarde, dans: MAH 23 (1903) pp. 83–116 et 25 (1905) pp. 365–399.

43 MARTIN: La Pouille (cit. n. 40) pp. 237–241.

44 Ibid. p. 563.

45 Norbert KAMP: Kirche und Monarchie im staufischen Königreich Sizilien. I. Prosopographische Grundlegung: Bistümer und Bischöfe des Königreichs 1194–1266, 4 vol., Munich 1973–1982.

46 Voir Louis DUCHESNE: Les évêchés de Calabre, dans: Mélanges Paul Fabre. Études d'histoire du Moyen Âge, Paris 1902, pp. 1–16, réimpr. dans: ID.: Scripta minora. Études de topographie romaine et de géographie ecclésiastique, Rome 1973 (Collection de l'École française de Rome 13) pp. 439–454. Voir surtout Hans-Walter KLEWITZ: Zur Geschichte der Bistumsorganisation Campaniens und Apuliens im 10. und 11. Jahrhundert, dans: QFIAB 24 (1932–33) pp. 1–61; ID.: Studien über die Wiederherstellung der römischen Kirche in Süditalien durch das Reformpapsttum, dans: QFIAB 25 (1933–34) pp. 105–157 (réimpr. dans: ID., Reformpapsttum und Kardinalkolleg, Darmstadt 1957).

47 Voir Jean-Marie MARTIN: Léon, archevêque de Calabre, l'Église de Reggio et la lettre de Photius (Grumel-Darrouzès n° 562), dans: EYΨYXIA. Mélanges offerts à Hélène Ahrweiler, 2 vol., Paris 1998, ici vol. 2 pp. 481–491; Vivien PRIGENT: Les évêchés byzantins de la Calabre septentrionale au VIII^e siècle, dans: MEFROM 114–2 (2002) pp. 931–953.

au début du XI^e siècle (sans doute après que la ville est devenue capitale d'un duché indépendant de Naples). Les métropoles lombardes dominent des territoires assez vastes; ceux des métropoles tyrrhéniennes au contraire sont d'une taille ridicule; or il semble qu'elles se donnent tout de suite des suffragants: Minori, Scala, Lettere, Capri pour Amalfi, Massa Lubrense et Vico Equense pour Sorrente; chacun de ces diocèses atteint à peine la taille d'une *plebs* de l'Italie centrale.

Dans la Pouille, politiquement byzantine depuis la fin du IX^e siècle, mais de rite latin, le palais pontifical semble tout ignorer des réalités géographiques et politiques locales⁴⁸. Dans le centre de la région, les métropoles sont en fait créées par les autorités locales, et sans doute les prélats eux-mêmes, et ensuite reconnues par Rome. L'évêque qui siège à Bari, capitale du catépan, mais qui en général prend le titre de Canosa (siège paléochrétien relativement prestigieux définitivement disparu au IX^e siècle) porte le titre d'archevêque dès 953, avant donc le début de l'érection des autres métropoles méridionales par le pape. Par une reproduction de type amibien, la théorique métropole de Canosa, après s'être fixée à Bari, s'installe aussi à Trani et à Brindisi (siège replié à Oria depuis le IX^e siècle), créant ainsi trois métropoles. L'évêque de Tarente devient archevêque en 978, celui de Lucera en 1005 (mais ce siège, rattaché par le pape à la métropole de Bénévent, doit abandonner ses prétentions). Il semble en fait que les autorités impériales donnent à certains évêques latins le titre honorifique d'archevêque qui, dans l'esprit de celui qui le porte (et sans doute aussi aux yeux du palais pontifical) implique le pouvoir métropolitain.

La confusion est telle qu'en 1063, Alexandre II, énumérant d'une part dans un privilège à l'archevêque de Trani, de l'autre dans un privilège à l'archevêque de Bari les villes dans lesquelles l'un et l'autre peuvent installer des suffragants, nomme sept mêmes villes dans l'un et l'autre texte⁴⁹. Autre problème aux confins du territoire byzantin⁵⁰: en 989, Jean XV a donné à l'archevêque de Salerne, comme suffragant, le siège d'Acerenza (que les autorités byzantines avaient voulu, vingt ans plus tôt, soumettre à la nouvelle métropole grecque d'Otrante). Quand Alexandre II fait d'Acerenza une métropole, il est conduit à donner à l'archevêque de Salerne le titre (dépourvu de toute valeur pratique) de primat pour ne pas nier sa théorique autorité sur Acerenza, comme sur Conza della Campania, également promue au rang métropolitain au milieu du XI^e siècle. On voit à quelles improvisations est réduit le pape dans ces régions.

La seule réussite pontificale est l'extension aux nouvelles cités de Capitanate (fondées au premier quart du XI^e siècle et de population entièrement latine),

48 MARTIN: La Pouille (cit. n. 40) pp. 566–582.

49 IP 9 p. 291 n° 3 et p. 318 n° 4.

50 IP 9 pp. 453 et 505.

avec l'accord des autorités impériales, de l'autorité métropolitaine de Bénévent⁵¹. Le pape détache alors de Bénévent le siège de Siponto, qui lui était lié depuis le VII^e siècle, et qui aurait été enclavé dans les nouveaux évêchés, pour en faire une nouvelle métropole qu'il contrôle de près⁵².

Ajoutons, du côté grec, la transformation en métropole, en 968, de l'archevêché autocéphale d'Otrante, chargé d'organiser des évêchés grecs dans les régions depuis peu hellénisées de la Basilicate, alors que le reste du Salento grec dépend de la métropole calabraise de S. Severina. Mais les Normands feront du siège d'Otrante, latinisé, la métropole du Salento.

C'est dans ce cadre complexe que les évêchés se sont multipliés. Leurs promoteurs sont sans doute variés, surtout après la conquête normande, d'autant que les premières listes de suffragants fournies par le pape ne sont que virtuelles: en 1025, Jean XIX indique à l'archevêque de Bari une liste de 17 ou 18 localités, parmi lesquelles le métropolitain devra choisir 12 sièges épiscopaux pour ses suffragants. En outre, certains sièges non pourvus continuent longtemps de figurer sur les listes pontificales (Corato, Barletta dans la métropole de Trani, Modugno, Acquatetta, Montemilone, Vitalba dans celle de Bari). Les derniers sièges n'apparaissent qu'à l'époque normande, parfois sans doute sur initiative seigneuriale: ainsi les deux suffragants de Tarente (Mottola et Castellaneta), Bitonto, Bitetto, Andria, ou encore Ugento et Leuca⁵³ en Pouille; en Campanie, l'évêché de Sarno est fondé par l'archevêque de Salerne en 1066⁵⁴, celui de Nusco apparaît à la même époque. En Calabre, les Normands déplacent le siège de Malvito à San Marco Argentano, celui de Vibo Valentia à Mileto; les minuscules évêchés de Belcastro et Strongoli, dans la Sila, n'apparaissent pas avant le XII^e siècle⁵⁵. Toutefois, le réseau est pratiquement complet à cette époque, où le pape refuse la création de nouveaux diocèses, par exemple à

51 Walther HOLTZMANN: Der Katepan Boioannes und die kirchliche Organisation der Capitanata, dans: NAG (1960) pp. 19–39.

52 Jean-Marie MARTIN: La città di Siponto nei secoli XI-XIII, dans: San Leonardo di Siponto. Cella monastica, canonica, domus Theutonicorum. Atti del convegno internazionale (Manfredonia, 18–19 marzo 2005), sous la dir. de Hubert HOUBEN, Galatina 2006, pp. 15–32. C'est sans doute à cette occasion qu'a été composée la Vie de saint Laurent de Siponto.

53 André JACOB: Ecclesia Alexanensis alias Leucadensis. À la recherche du siège primitif d'un diocèse salentin, dans: RSCI 33 (1979) pp. 490–499 ; *id.*: Le culte de saint Vincent de Saragosse dans la Terre d'Otrante byzantine et le sermon inédit du Vaticanus Barberinianus Gr. 456 (BHG 1867e), dans: Philomathestatos. Studies in Greek and Byzantine Texts presented to Jacques Noret for his Sixty-Fifth Birthday, sous la dir. de Bart JANSSENS/Bram ROOSEN/Peter VAN DEUN, Leuven/Paris/Dudley/MA 2004 (Orientalia Lovaniensia. Analecta 137), pp. 285–296.

54 IP 8 p. 303.

55 IP 10 pp. 130 et 135.

Monte Sant'Angelo et à Foggia⁵⁶; on ne note plus guère, ensuite, que la naissance du diocèse d'Atri dans les Abruzzes en 1252⁵⁷ et de rares nouveautés plus tardives.

La répartition de ces évêchés entre les métropoles est très inégalement logique. On a déjà signalé les cas extrêmes d'Amalfi et de Sorrente. Si le modèle théorique qui attribue symboliquement douze évêchés à une province est prévu – et à peu près réalisé – dans les cas de Bénévent ou de Bari, il ne l'est pas dans les autres provinces apuliennes: la métropole de Siponto n'a qu'un suffragant, que lui donne Pascal II (Vieste)⁵⁸, celles de Trani et de Tarente chacune deux (ceux de Tarente n'apparaissent qu'un siècle après la métropole).

La singularité est encore aggravée du fait qu'un assez grand nombre d'évêchés sont 'exempts' (c'est – à – dire *immediate subiecti*)⁵⁹, pour des raisons variables, mais surtout à cause de l'inconsistance des métropoles. C'est sans doute pour des raisons politiques qu'Aversa s'est émancipée de Naples et Ravello d'Amalfi. En Calabre (où ont longtemps coexisté évêchés grecs et latins), cinq diocèses du nord (Bisignano, San Marco Argentano, Cassano, Taverna, Nicastro) et deux du sud (Squillace, nouvel évêché latin fondé par les Normands, et Mileto, capitale comtale) dépendent de Rome; mais Alexandre III ne conserve que Bisignano, San Marco et Mileto, soumettant les autres à la métropole (latinisée par les Normands) de Reggio. En Pouille, les quatre cas connus sont spécifiques. Troia, ville la plus importante de la Capitanate, est pratiquement tout de suite rattachée directement à Rome. Melfi, d'abord soumise à Bari, est rattachée à Rome au plus tard sous Pascal II⁶⁰, sans doute parce que cette première capitale normande a abrité plusieurs conciles; le siège jumeau de Rapolla (à 3 ou 4 km de Melfi) suit le même destin. Quant à celui de Monopoli, il est soustrait au métropolitain d'Oria, qui l'a lui-même occupé; après son rattachement à Rome, la province d'Oria-Brindisi prend un visage particulièrement original, avec ses deux sièges métropolitains plus ou moins concurrents (et vivant sous des dominations politiques différentes) et leur unique suffragant d'Ostuni.

On voit que plusieurs régions du Midi ont acquis une géographie ecclésiastique peu rationnelle, qui se fige au XII^e siècle.

La principale conséquence de la prolifération des diocèses est que la majorité ont des territoires réduits, voire très réduits, et ne sont ni riches ni puissants.

56 Sur le cas de Foggia, ville qui a connu une croissance exceptionnelle au XII^e siècle, mais n'a pu avoir d'évêché propre, voir Jean-Marie MARTIN: Foggia nel Medioevo, Galatina 1998, pp. 38–47.

57 IP 4 p. 307.

58 IP 9 p. 231.

59 Voir Otto VEHSE: Bistumsexemptionen bis zum Ausgang des 12. Jahrhunderts, dans: ZRGKanAbt 57 (1937) pp. 86–160, ici pp. 112–127.

60 MARTIN: La Pouille (cit. n. 40) p. 575.

Quelques Églises avaient été bien dotées à l'époque byzantine: ainsi la métropole de Reggio, qui contrôlait en outre de nombreux monastères grecs de la province⁶¹, ou, à un niveau plus modeste, la cathédrale grecque d'Oppido⁶² et la cathédrale latine d'Oria, qui possédait des *vaxalli*, c'est-à-dire des parèques, en 1011⁶³. Mais le rythme même des créations de diocèses fait que c'est surtout à l'époque normande que se constitue le temporel des cathédrales⁶⁴. Il consiste en terres, parfois en hommes (plus rarement en habitats); en outre, la plupart des cathédrales touchent la dîme des revenus publics de la cité (parfois d'autres lieux du diocèse), ce qui les lie économiquement au pouvoir politique; certaines reçoivent les taxes spécifiques pesant sur les juifs et leurs activités (teinture et apprêt).

Mais, en général, elles ne disposent pas de véritables pouvoirs seigneuriaux. Il faut toutefois, dans ce domaine encore, faire deux exceptions en faveur des Abruzzes de tradition carolingienne et de la Sicile comtale. Dans les Abruzzes, les évêques de Chieti, Forcone, Penne et Teramo sont seigneurs de leurs cités respectives (peu importantes, à vrai dire)⁶⁵. En Sicile, il en va de même pour ceux de Cefalù (depuis 1145), Patti, Monreale et Catane⁶⁶. Rien de tel dans la zone médiane: certes, l'archevêque de Reggio est seigneur de Bova, petite cité qui abrite un de ses suffragants⁶⁷; celui de Salerne a trois ou quatre *castra*; mais la plupart doivent se contenter de *casalia*, ou de rien du tout. Un document récemment publié⁶⁸ montre toutefois qu'au XIII^e siècle la cathédrale de Cosenza était riche en *villani* rassemblés dans des *baiulationes* rurales.

On mesure la distance qui sépare la richesse et la puissance de l'archevêque de Milan ou de Ravenne de celles de leurs collègues du Midi, même les mieux dotés.

À cela s'ajoute une autre cause structurelle de faiblesse pour l'épiscopat méridional: l'absence prolongée d'églises publiques, c'est-à-dire la domination absolue, jusqu'au XII^e siècle, de l'église privée⁶⁹. D'une part, en effet, le mot

61 André GUILLOU: Le brébion de la métropole byzantine de Région (vers 1050), Cité du Vatican 1974 (Corpus des actes grecs d'Italie et de Sicile 4).

62 ID.: La Théotokos de Hagia-Agathè (Oppido) (1050–1064/1065), Cité du Vatican 1972 (Corpus des actes grecs d'Italie et de Sicile 3).

63 Annibale DE LEO: Codice diplomatico Brindisino, vol. 1, éd. Gennaro Maria MONTI, Trani 1940, n° 2; voir MARTIN: La Pouille (cit. note 40) p. 707.

64 Voir *ibid.* pp. 599–618.

65 KAMP: Kirche und Monarchie (cit. n. 45) pp. 4, 16, 36, 49.

66 *Ibid.* pp. 1043, 1078, 1184, 1203.

67 *Ibid.* p. 916.

68 Errico CUOZZO: La Platea di Luca arcivescovo di Cosenza (1203–1227), Avellino 2007.

69 Voir l'article classique de Hans Erich FEINE: Studien zum langobardisch-italischen Eigenkirchenrecht, Teil 2, dans: ZRGKanAbt 31 (1942) pp. 1–105; MARTIN: La Pouille (cit. n. 40) pp. 237–241. Sur l'organisation ecclésiastique du Midi lombard, voir aussi Bruno RUGGIERO: Principi, nobiltà e Chiesa nel Mezzogiorno longobardo, Naples 1973;

plebs n'apparaît qu'avec une extrême rareté dans le Midi; il est utilisé dans un acte copié dans le «Chronicon Vulturense», qu'on datait de 839 et que son dernier éditeur a ramené en 764⁷⁰, mais sert seulement à un évêque pour revendiquer (en vain) une église finalement jugée privée. À Bari, deux actes de la fin du X^e et du début du XI^e siècle l'utilisent apparemment pour désigner des „Eigenkirchen“ épiscopales. D'autre part, les évêques continuent jusqu'au XII^e siècle à faire des *cartae libertationis*, renonçant formellement à leur pouvoir canonique sur certaines „Eigenkirchen“; mais, à l'inverse de Feine, nous pensons que ces documents visent, paradoxalement, à affirmer leurs droits théoriques, auxquels ils ne renoncent jamais complètement. Il est remarquable que les papes réformateurs eux-mêmes (Nicolas II et Grégoire VII) reconnaissent parfois l'indépendance d'une „Eigenkirche“ dans ces régions⁷¹.

La découverte par l'archéologie d'églises munies d'un baptistère⁷² ne contredit pas ces données: il va de soi que les chrétiens étaient baptisés, même en l'absence d'églises publiques. Seule la ville de Naples, qui a conservé des institutions paléochrétiennes et imite le modèle romain, dispose de *catholicae maiores*, l'équivalent des *tituli* romains, et aussi de diaconies; mais les églises privées y sont nombreuses, et le mot *plebs* n'y est utilisé que très rarement⁷³. Dans les zones grecques, l'église publique n'apparaît qu'après la conquête normande, avec le très relatif alignement disciplinaire qui s'ensuit⁷⁴. Partout, il faut attendre le XII^e siècle pour voir un début de normalisation, qui ne touche qu'indirectement les pouvoirs épiscopaux⁷⁵, et qui consiste souvent à faire passer les églises privées sous la coupe de monastères et à remplacer la propriété des églises par le *ius patronatus*. Les premières paroisses publiques commencent toutefois à apparaître à l'époque normande (mais « public » signifie d'abord « seigneurial »⁷⁶).

ID.: Potere, istituzioni, chiese locali: aspetti e motivi del Mezzogiorno medioevale, dai Longobardi agli Angioini, Bologna 1977, rééd. Spolète 1991.

70 Herbert ZIELINSKI: CDL IV-2. I diplomi dei duchi di Benevento, Rome 2003 (Fonti 65), n°47.

71 IP 9 p. 368 n° 1 (Nicolas II pour l'église des SS. Pietro e Paolo de Rutigliano, 1059), p. 355 n° 1 (Grégoire VII pour le monastère de S. Giovanni Battista de Giovinazzo, 1078).

72 Villaggi fluviali nella Pianura Pestana del seccolo VII. La chiesa e la necropoli di S. Lorenzo di Altavilla Silentina, sous la dir. de Paolo PEDUTO, Salerne 1984.

73 MARTIN/CUOZZO/GASPARRI/VILLANI: Regesti (cit. n. 24) n° 709 (première moitié du IX^e siècle).

74 Sur l'Église grecque, renvoyons une fois pour toutes à André JACOB/Jean-Marie MARTIN: L'Église grecque en Italie (v. 650-v. 1050), dans: Évêques, moines et empereurs (610–1054), sous la dir. de Gilbert DAGRON/Pierre RICHÉ/André VAUCHEZ, Paris 1993 (Histoire du christianisme 4), pp. 349–371.

75 MARTIN: La Pouille (cit. n. 40) pp. 638–641.

76 Ibid. pp. 639–640.

On comprend que, dans ce cadre étriqué, l'épiscopat méridional brille surtout par sa médiocrité; on en connaît d'ailleurs mal les représentants, nombreux et généralement obscurs⁷⁷. Il n'attire pas l'élite sociale: en Pouille, le seul évêque que nous connaissions issu d'une famille comtale est, à l'extrême fin du XII^e siècle, Gauthier *de Palearia*, évêque de Troia, puis archevêque de Palerme, chancelier d'Henri VI et de Frédéric II⁷⁸ (qui ne passe pour un modèle ni comme évêque, ni comme homme d'État). Quelques autres membres de l'aristocratie peuvent être cités: le siège de Salerne est occupé, pendant la seconde moitié du XII^e siècle, par Romuald Guarna, membre d'une famille de barons d'origine lombarde (par ailleurs médecin, chroniqueur et membre de l'entourage royal), puis par Nicolas, fils du vice-chancelier Matthieu d' Ajello; mais Salerne est la capitale politique des provinces continentales du Royaume, et de tels exemples sont rares ailleurs. En outre le Royaume ne dispose que de très rares centres sérieux de formation intellectuelle et pastorale: du Mont-Cassin sont venus Alfano de Salerne, plusieurs archevêques de Siponto, accessoirement des évêques d'Ugento⁷⁹. Mais la plupart des sièges, surtout dans les petits évêchés de population lombarde, sont occupés par des notables locaux qui ne semblent pas toujours à la hauteur.

On fait aussi appel à des étrangers – surtout français ou anglais – dans les régions où l'élément local n'est pas de tradition occidentale: ainsi dans le Salento, à l'intérieur de la zone hellénophone et autour⁸⁰. Saluons le rôle joué, dans la nouvelle métropole d'Acerenza, par l'archevêque Arnaud (un Français d'après son nom), chargé par Alexandre II d'établir cinq évêchés à choisir sur une liste de douze sites, et qui s'est acquitté avec fermeté et ponctualité de cette mission⁸¹. En Sicile, Geoffroy Malaterra⁸² expose qu'on a choisi comme premiers évêques l'„Allobroge“ Gerland (originaire de la Franche-Comté) à Agrigente, le Provençal Roger à Syracuse, le Breton Ansgar à Catane; au XII^e siècle, le recrutement

77 Norbert KAMP: Soziale Herkunft und geistlicher Bildungsweg der unteritalienischen Bischöfe in normannisch-staufischer Zeit, dans: *Le istituzioni ecclesiastiche della *societas Christiana* dei secoli XI-XII. Diocesi, pievi e parrocchie. Atti della sesta settimana internazionale di studio Milano 1974, Milan 1977, pp. 89–116.*

78 ID.: Kirche und Monarchie (cit. n. 45) pp. 509–514 et 1122–1125.

79 MARTIN: La città di Siponto (cit. n. 52); ID.: Le Mont-Cassin et l'évêché d'Ugento, dans: *Medievalia et Vaticana. Études offertes à Louis Duval-Arnould, réunies par ID./Bernadette MARTIN-HISARD/Agostino PARAVICINI BAGLIANI, Florence 2008, pp. 311–322.*

80 Citons les prélats, probablement français par leur nom, Hugues et Bérard d'Otrante, Drogon et Albert de Tarente, Baudry de Gallipoli; MARTIN: La Pouille (cit. n. 40) p. 525.

81 Ibid. p. 569.

82 ERNESTO PONTIERI: *De rebus gestis Rogerii Calabriae et Siciliae comitis et Roberti Guiscardi ducis fratris eius auctore Gaufredo Malaterra monacho benedictino, Bologne 1927 (Rerum Italicarum Scriptores 5/1), IV, 7.*

des évêques siciliens (dont certains jouent un rôle politique de premier plan, comme *familiares regis*) est encore largement international (même si Gauthier Ophamil, archevêque de Palerme de 1169 à 1190, n'était pas anglais⁸³). Enfin, surtout avant 1130, le pape a parfois son mot à dire dans le choix des évêques: c'est lui qui installe des Cassinésiens sur le siège de Siponto; il envoie aussi quelques cardinaux (tel *Baiialardus*, que Calixte II charge de la métropole de Brindisi-Oria⁸⁴).

Les saints évêques de l'époque de la réforme sont particulièrement rares et peu typés, à l'exception de Bérard des Marses, dont le diocèse n'était pas encore séparé du territoire pontifical⁸⁵: citons Jean de Montemarano, Bernard de Carinola, Albert de Montecorvino⁸⁶, Richard d'Andria, Roger de Cannes⁸⁷ et, du côté grec, Luc d'Isola Capo Rizzuto. Ajoutons que le respect par le clergé (prêtres, diacres, sous-diacres) du célibat semble dans le Midi en retard sur l'évolution générale⁸⁸.

Les Églises, Rome et le pouvoir politique

Les rapports entre les autorités politiques et religieuses constituent une autre originalité du Midi. Il y a peu de choses à dire avant les Normands, c'est-à-dire aussi avant le début de la réforme romaine: les autorités politiques interviennent normalement dans le choix des prélats, qu'il s'agisse des agents de l'Empereur byzantin ou des princes lombards (l'évêque de Bénévent se recrute souvent dans la famille princière). Entre les premiers Normands et la papauté réformatrice, une alliance objective finit par se nouer⁸⁹. Mais les principes réformateurs ne

83 Voir KAMP: Kirche und Monarchie (cit. n. 45) pp. 1112–1119.

84 MARTIN: La Pouille (cit. n. 40) p. 577.

85 Voir Jacques DALARUN: Bérard des Marses. Un modèle épiscopal grégorien, dans: Liber Largitorius. Études d'histoire médiévale offertes à Pierre Toubert par ses élèves, réunies par Dominique BARTHÉLEMY/Jean-Marie MARTIN, Genève 2003, pp. 59–85.

86 Voir Jean-Marie MARTIN/Ghislaine NOYÉ: La cité de Montecorvino en Capitanate et sa cathédrale, dans: MEFROM 94 (1982) pp. 513–549. Sur les saints évêques: Amalia GALDI: Santi territori poteri e uomini nella Campania medievale, Salerne 2004.

87 Voir Jean-Marie MARTIN: Les modèles paléochrétiens dans l'hagiographie apulienne, dans: Bulletin de la Société nationale des Antiquaires de France (1990) pp. 67–86.

88 Voir la décrétale d'Alexandre III à l'évêque de Salpi (dans le nord de la Pouille) demandant que les prêtres et diacres mariés abandonnent leurs épouses, que les sous-diacres pourront les garder avec eux; il n'est pas question de sanctions: Walther HOLTZMANN: Kanonistische Ergänzungen zur Italia Pontificia V-X, dans: QFIAB 38 (1958) pp. 67–175 n° 190.

89 Voir Josef DEÉR: Papsttum und Normannen. Untersuchungen zu ihren lehnsrechtlichen und kirchenpolitischen Beziehungen, Cologne/Vienne 1972 (Studien und Quellen zur Welt Kaiser Friedrichs II. 1).

sont pas faciles, on l'a vu, à appliquer dans le Midi. En outre, dans cette alliance, le pape est le plus souvent en position d'assisté: il se réfugie parfois dans le Midi pour échapper à l'empereur germanique, fait même intervenir les Normands à Rome en 1084. On a vu que son rôle dans la constitution du réseau épiscopal n'était pas dominant dans le Midi continental. En Sicile, il est nul, puisque le comte, puis roi – seul fondateur d'évêchés – prétend depuis 1098 à la fonction permanente d'unique légat pontifical dans l'île⁹⁰, qui est de ce fait pratiquement coupée de Rome (jusqu'à l'unité italienne); le pape n'envoie de légats qu'auprès du souverain, à Palerme⁹¹.

Roger II étend, en fait, cette pratique à l'ensemble du Royaume. Selon Jean de Salisbury, *rex enim aliorum more tyrannorum ecclesiam terre sue redegerat in servitutem, nec alicubi patiebatur electionem libere celebrari, sed prenominabat quem eligi oporteret, et ita de officiis ecclesiasticis sicut de palatii sui muneribus disponebat*⁹². Pendant un temps, le pape refuse de consacrer les évêques 'élus' par Roger II (comme plus tard par Frédéric II). Les pouvoirs du roi sont officialisés par le 'concordat' de Bénévent, conclu en 1156 au lendemain de la victoire militaire de Guillaume I^{er} sur Hadrien IV⁹³. Le roi admet, dans la seule partie continentale du Royaume, les appels à Rome, les transferts d'évêques par le pape, qui peut faire des consécutions et des visites; mais il ne peut tenir de concile dans la ville où le roi réside (en fait, il n'en tient plus dans le Royaume, où il n'envoie même plus de légat, si ce n'est à la cour); le roi a un droit de *veto* absolu sur les élections épiscopales, puisqu'il peut refuser l'élection d'un *proditor*, d'une [*persona*] *inimica* ou simplement *magnificentie nostre hodiola*. Le 'concordat' de Gravina, en 1192⁹⁴, supprime la clause *hodiola* et réaffirme le droit pour le pape d'envoyer des légats et de réunir des conciles (dans la seule partie continentale du Royaume: la Sicile reste fermée), mais il n'est pas appliqué, non

90 IP 10 p. 188 n° 86. Voir Salvatore FODALE: *Comes et legatus Siciliae*, Palerme 1970.

91 Voir Jean-Marie MARTIN: Quelques réflexions sur les relations d'Alexandre III avec l'Italie méridionale, dans: *Papauté, Monachisme et Théories politiques. Études d'histoire médiévales offertes à Marcel Pacaut*, 1: Le pouvoir et l'institution ecclésiastique, sous la dir. de Pierre GUICHARD/ Marie-Thérèse LORCIN/Jean-Michel POISSON/Michel RUBELLIN, Lyon 1994, pp. 111–121.

92 Ioannis Saresberiensis: *Historia pontificalis*, ed. Marjorie M. CHIBNALL, Londres e. a. 1956, XXXIII, p. 65. Voir Norbert KAMP: Der unteritalienische Episkopat im Spannungsfeld zwischen monarchischer Kontrolle und römischer *libertas* von der Reichsgründung Rogers II. bis zum Konkordat von Benevent, dans: *Società, potere e popolo nell'età di Ruggero II. Atti delle terze Giornate normanno-sveve* (Bari 1977), Bari 1979, pp. 99–132.

93 Horst ENZENSBERGER: *Guillelmi I. regis diplomata*, Cologne/Weimar/Vienne 1996 (Codex diplomaticus regni Siciliae 1/3), n° 12.

94 Herbert ZIELINSKI: *Tancredi et Willelmi III regum diplomata*, Cologne/Vienne 1982 (Codex diplomaticus regni Siciliae 1/5), n° 25.

plus que le projet d'accord avec Constance⁹⁵. Ainsi le royaume de Sicile, dont le souverain est vassal du Saint-Siège et dont le territoire jouxte celui de l'État pontifical en formation, est-il l'un des États les plus fermés, sinon au principe de la réforme de l'Église, du moins aux interventions pontificales que celle-ci soutient et même à bien des aspects de la *libertas Ecclesiae*. Cette situation sera poussée à l'extrême par Frédéric II au siècle suivant.

De semblables contraintes touchent les monastères, du moins les plus importants⁹⁶. Un acte de 1174, dont la copie a été ajoutée au «*Registrum Petri Diaconi*», déjà remarqué et publié par Chalandon⁹⁷, montre comment se faisait l'élection de l'abbé du Mont-Cassin (monastère directement rattaché à Rome et jouissant officiellement du privilège de libre élection) à l'époque de Guillaume II: le roi demande aux moines d'élire secrètement (et unanimement) l'un d'entre eux, dont trois ou quatre représentants de la communauté viendront soumettre le nom à l'approbation royale; mais si le souverain fait un autre choix, ces représentants devront l'entériner.

Le monachisme revêt des formes assez différentes selon les traditions régionales. Naples abrite de nombreux et importants monastères urbains, masculins et féminins, latins et 'grecs' (ces derniers suivent le 'règle de saint Basile')⁹⁸. Dans les principautés lombardes et les Abruzzes se trouvent quelques très grandes abbayes (le Mont-Cassin, S. Vincenzo al Volturno, S. Clemente a Casauria) qui, après une crise profonde à la fin du IX^e siècle, ont repris vie au X^e en construisant des seigneuries pratiquement indépendantes avec l'appui des souverains. La Pouille ne possède que de petits monastères latins, la Calabre des monastères grecs, qui semblent également peu importants. Dans la Sicile musulmane ne survivent que de très rares monastères grecs.

Les seigneurs normands en Pouille, le duc en Pouille et en Calabre, le comte en Sicile fondent de nouveaux établissements; en Pouille, certains disposent de droits seigneuriaux, mais rarement de l'ensemble des droits seigneuriaux sur une localité. Pratiquement aucun établissement méridional n'est affilié à une congrégation extérieure: si les pratiques et la spiritualité clunisiennes ont touché

95 Gerhard BAAKEN: *Ius Imperii ad Regnum. Königreich Sizilien, Imperium Romanum und Römisches Papsttum vom Tode Kaiser Heinrichs VI. bis zu den Verzichtserklärungen Rudolfs von Habsburg*, Cologne/Weimar/Vienne 1993 (Beih. RI 11), pp. 41sq.

96 Permettons-nous de renvoyer à Jean-Marie MARTIN: *Les seigneuries monastiques*, dans: *Nascita di un regno. Poteri signorili, istituzioni feudali e strutture sociali nel Mezzogiorno normanno (1130–1194)*. Atti delle 17^e Giornate normanno-sveve (Bari 2006) sous la dir. de Raffaele LICINIO/Francesco VIOLANTE, Bari 2008, pp. 177–205.

97 *Registrum Petri Diaconi*, n^o 171 E, éd. CHALANDON: *Histoire de la domination normande* (cit. n. 1) vol. 2 p. 591 n. 2.

98 Voir Jean-Marie MARTIN: *Hellénisme politique, hellénisme religieux et pseudo-hellénisme à Naples (VII^e-XII^e siècle)*, dans: *Nea Rhōmē 2* (2005) (*Miscellanea Vera von Falkenhausen*), pp. 59–77.

le Mont-Cassin au milieu du X^e siècle et Cava dès sa fondation (au début du XI^e) et se répandent dans leurs dépendances respectives, presque aucun monastère méridional, même les fondations de Robert Guiscard peuplées de Normands, n'a de lien institutionnel avec les abbayes françaises⁹⁹. À l'époque monarchique, la coupure entre l'Italie méridionale et le reste de l'Occident est encore plus nette: le mouvement cistercien touche à peine le Royaume au XII^e siècle – sans doute en partie à cause de l'hostilité qui a opposé saint Bernard à Roger II à l'occasion du schisme pontifical de 1130. Le monachisme réformé du XII^e siècle apparaît ici sous la forme de petites congrégations locales: fondations de Guillaume de Verceil (le Goleto et Montevergine), de Jean de Matera (Pulsano), de Jean de Tufara (S. Maria del Gualdo)¹⁰⁰. Le roi regroupe des monastères grecs sous un archimandrite (celui de Messine, puis celui de Carbone), mais ces congrégations (sauf celle de Pulsano) restent internes au Royaume.

La monarchie favorise les monastères (qu'on pense à la fondation de Monreale); en Sicile, d'ailleurs, plusieurs cathédrales sont confiées à des Bénédictins ou à des chanoines réguliers (Patti-Lipari, Catane, Cefalù, Monreale); sur le continent, les monastères participent, on l'a dit, à la réforme de l'Église en recevant des „Eigenkirchen“. La monarchie réduit la puissance politique et militaire des grandes abbayes lombardes, mais ne les empêche pas de s'enrichir: le contrôle des élections abbatiales les rend d'ailleurs généralement dociles.

Églises latines et Églises grecques

Le Midi possède encore un autre caractère original par rapport au reste de l'Italie, et même de l'Occident: il abrite des Églises latines, mais aussi grecques. Ce point mérite d'être présenté et expliqué; mais, à mon avis, il n'est en rien

99 Une exception fugitive, en Sicile, où S. Maria *Iummaris* de Sciacca a sans doute été rattachée à Cluny; voir GLAUCO CANTARELLA: Osservazioni a proposito di un monastero cluniacense in Sicilia, dans: *Benedictina* 25 (1978) pp. 109–126.

100 Voir MARTIN: La Pouille (cit. note 40) pp. 683–689; FRANCESCO PANARELLI: Dal Gargano alla Toscana: il monachesimo riformato latino dei Pulsanesi (secoli XII-XIV), Rome 1997 (Nuovi studi storici 38); Jean-Marie MARTIN: L'érémisme grec et latin en Italie méridionale (X^e-XIII^e siècle), dans: *Ermite de France et d'Italie (XI^e-XV^e siècle)*, sous la dir. d'André VAUCHEZ, Rome 2003 (Collection de l'École française de Rome 313), pp. 175–198; CHARLES HILKEN: *Memory and Community in Medieval Southern Italy. The History, Chapter Book and Necrology of Santa Maria del Gualdo Mazocca*, Toronto 2008 (Studies and Texts 157). C'est grâce à IP 9 p. 108, que j'ai connu l'existence du cartulaire de S. Maria del Gualdo, que j'ai publié: Jean-Marie MARTIN: *Le cartulaire de S. Matteo di Sculgola en Capitanate (Registro d'istrumenti di S. Maria del Gualdo) (1177–1239)*, 2 vol., Bari 1987 (Codice diplomatico Pugliese 30).

responsable des antagonismes ou de la confusion que j'ai tenté de décrire, comme on le croit souvent.

Je pense que c'est de Sicile (et non de Grèce) qu'est arrivée, sans doute surtout à l'époque de la conquête de l'île par les Arabes, une population grecque dans le Midi continental¹⁰¹. La Sicile, en effet, dont la partie orientale n'avait jamais complètement abandonné la langue grecque depuis la plus haute Antiquité, semble s'être largement réhellénisée à l'époque de la domination byzantine¹⁰².

La décision impériale de faire passer, au début du VIII^e siècle, la Sicile (et la Calabre qui en dépendait administrativement) du patriarcat romain à celui de Constantinople est, certes, une mesure agressive vis-à-vis du pape qui commençait à se tourner vers les Francs (et qui l'a ressentie comme telle); elle ne signifie pas que toutes les églises siciliennes (et encore moins calabraises) soient déjà grecques; notons qu'au VII^e siècle le pape lui-même a placé un certain nombre de Grecs de Rome à des postes importants dans tout l'Occident (Augustin de Canterbury). À partir du IX^e siècle, la Calabre méridionale et orientale est grecque; elle abrite les deux métropoles de Reggio et de Santa Severina; c'est, semble-t-il, à partir de ces régions que l'hellénisme a gagné la partie occidentale du Salento: l'évêché de Gallipoli et même, plus tard, celui de Castro (*Palaiokastron*)¹⁰³ dépendent de la métropole de Santa Severina, tandis qu'Otrante, archevêché autocéphale, est au contraire en relations directes avec les Balkans. Otrante, comme Syracuse, était assez profondément hellénisée pour connaître l'iconoclasme (qui, à notre avis, n'a pas touché Naples, du moins sous sa forme proprement religieuse¹⁰⁴). Au total, l'appartenance à l'une ou l'autre Église dépend de la culture dominante de la population: les zones grecques du sud abritent des Églises grecques, les zones latines du nord, des Églises latines.

Entre les deux zones, les frictions semblent avoir été assez rares. En 887/88, au lendemain de la conquête byzantine, le patrice Georges a tenté d'installer de force un évêque grec à Tarente, mais les protestations du pape Étienne V (sans doute appuyé par la majorité de la population) ont fait échouer cette manœuvre¹⁰⁵; désormais Tarente n'aura plus que des prélats latins, alors que la ville, proche du Salento hellénophone, abrite une forte minorité grecque. Au XI^e siècle, celle-ci est prise en charge par une sorte de chorévêque grec, qui ne

101 Jean-Marie MARTIN: Une origine calabraise pour la Grèce salentine?, dans: RSBN 32–33 (1985–1986) pp. 51–63.

102 La Sicile byzantine est le sujet de la thèse, encore inédite, de Vivien PRIGENT (Université de Paris-IV).

103 André JACOB: Le Vat. Gr. 1238 et le diocèse de Paléocastro, dans: RSCI 25 (1971) pp. 516–523.

104 MARTIN: Hellénisme politique (cit. n. 98).

105 IP 9 p. 437 n^{os} 5–6.

fait pas vraiment concurrence à l'archevêque latin¹⁰⁶; à l'époque normande, il semble que le monastère de S. Pietro Imperiale, soumis au Mont-Cassin depuis 1080, serve de lieu de culte pour la population grecque de la ville¹⁰⁷.

Autres territoires disputés au X^e siècle, du moins en théorie: ceux dans lesquels l'élément hellénophone progresse, dans le nord de la Calabre et en Basilicate. Certains évêchés jusqu'alors latins sont considérés comme grecs; parmi les nouveaux suffragants lucaniens de la métropole d'Otrante prévus en 968, on trouve par exemple Acerenza; mais rien ne dit que ce siège ait été réellement hellénisé, ni même qu'il ait alors existé: celui de Gravina, qui devait aussi dépendre de la métropole d'Otrante, ne sera créé qu'à la fin du XI^e siècle par le nouvel archevêque latin d'Acerenza; le seul évêché grec effectivement créé dans cette région semble être celui de Tursi; sa latinisation, apparemment difficile, à l'époque normande, s'accompagnera de son déplacement à Anglona¹⁰⁸.

On voit que les zones et les moments de friction sont peu nombreux. Dans la région salernitaine, comme à Tarente, l'Église grecque est représentée par quelques chorévêques dont la présence n'altère pas le réseau épiscopal. En revanche, les autorités byzantines n'ont jamais cherché à helléniser les évêchés des régions latines qu'elles dominaient, même celui de Bari, capitale du catépanat. Le caractère grec – ou pro-grec – de la métropole de Trani, qui aurait fait contrepoids à Bari, est une légende: Jean, archevêque de Trani (et aussi de Siponto), destinataire de la fameuse lettre polémique de Léon d'Ohrid au moment du schisme, est un Latin, partisan des azymes et sa déposition n'a rien à voir avec le schisme, passé ici, comme ailleurs, pratiquement inaperçu¹⁰⁹. On a vu que le catépan avait collaboré avec Rome pour faire naître les nouveaux évêchés latins de Capitanate. Il n'y a donc pas de concurrence entre les deux Églises, et leur coexistence n'est pas cause des originalités structurelles précédemment signalées.

À l'époque normande, le paysage change un peu, mais pas énormément. En Sicile, où la population grecque (et arabe chrétienne de rite byzantin¹¹⁰) est nombreuse, les fondations de monastères grecs (dont le S. Salvatore de Messine)

106 Jean-Marie MARTIN: Κίνναμος ἐπίσκοπος – Cinnamus episcopus. Aux avant-postes de l'hellénisme sud-italien vers l'an mil, dans: RSBN 27 (1990) [Rome 1991] pp. 89–99.

107 MARTIN: Le Mont-Cassin et l'évêché d'Ugento (cit. n. 79).

108 Santa Maria di Anglona. Atti del Convegno internazionale di studio (Potenza-Anglona, 13–15 giugno 1991), sous la dir. de Cosimo Damiano FONSECA/Valentino PACE, Galatina 1996.

109 Jean-Marie MARTIN: Jean, archevêque de Trani et de Siponto, syncelle impérial, dans: Byzance et ses périphéries (Mondes grec, balkanique et musulman). Hommage à Alain Ducellier, Toulouse 2004, pp. 123–130.

110 Henri BRESCH/Annliese NEF: Les Mozarabes de Sicile (1100–1300), dans: Cavaliere alla conquista del Sud. Studi sull'Italia normanna in memoria di Léon-Robert Ménager, sous la dir. d'Errico CUOZZO/Jean-Marie MARTIN, Ariano Irpino 1998, pp. 134–156.

sont plus nombreuses que celles d'abbayes latines¹¹¹. Elles ne sont pas négligeables non plus dans les zones hellénophones du continent: la Théotokos du Patir près de Rossano en Calabre, S. Nicola de Casole près d'Otrante, S. Vito del Pizzo près de Tarente. D'autre part la discipline grecque, qui admet le mariage des prêtres, est maintenue: dans les diocèses possédant un clergé grec, les privilèges pontificaux étendent le privilège du for non seulement aux prêtres grecs, mais aussi à leurs enfants nés après leur ordination¹¹². En revanche, on cherche à latiniser l'épiscopat, même dans les régions purement grecques (Reggio, Otrante), d'autant que la Sicile et la Calabre sont réintégrées au patriarcat romain. Tous les diocèses créés en Sicile sont latins. On laisse toutefois des prélats grecs dans de petits diocèses du sud de la Calabre (et même dans la métropole de Santa Severina, qui a perdu tout droit sur le Salento). Deux cas sont plus difficiles: à Rossano, en 1093, la population empêche la latinisation du siège; à Gallipoli, on ne connaît qu'un évêque latin au début du XII^e siècle; ses successeurs sont grecs jusqu'à l'époque angevine (l'un écrit au patriarche de Constantinople pour résoudre un point de liturgie)¹¹³; au dernier quart du XII^e siècle, les Latins commencent à rogner les droits de l'évêque en faveur du monastère bénédictin de S. Maria de Nardò (probablement fondé à la fin du XI^e siècle)¹¹⁴ qui finit par devenir le siège d'un nouveau diocèse latin aux XIV^e et XV^e siècles¹¹⁵; mais Gallipoli est le dernier diocèse à évêque grec du Salento. En dépit de l'acculturation progressive des populations grecques¹¹⁶, le rite grec est utilisé en Calabre et dans la Terre d'Otrante jusqu'à l'époque moderne¹¹⁷ (il ne l'est plus aujourd'hui que par des Albanais arrivés plus tard en Calabre et en Sicile), et le vocabulaire grec n'a pas encore fini de disparaître des dialectes du sud de la Calabre et du Salento. La domination latine n'a donc pas plus détruit

111 Lynn Townsend WHITE, Jr.: *Latin Monasticism in Norman Sicily*, Cambridge (Mass.) 1938, pp. 41–43.

112 MARTIN: *La Pouille* (cit. n. 40) p. 616.

113 André JACOB: *Gallipoli bizantina*, dans: *Paesi e figure del vecchio Salento III*, sous la dir. d'Aldo DE BERNART, Galatina 1989, pp. 281–312.

114 Walther HOLTZMANN: *Aus der Geschichte von Nardò in normannischer und staufischer Zeit*, dans: *NAG* (1961) pp. 35–82.

115 *IP* 9 p. 414.

116 Récemment étudiée dans une thèse, sous presse à l'École française de Rome, de l'Université de Paris-I par Annick PETERS-CUSTOT.

117 Jules GAY: *Notes sur la conservation du rite grec dans la Calabre et dans la Terre d'Otrante au XIV^e siècle*. Listes de monastères basilien (d'après les archives du Vatican), dans: *BZ* 4 (1895) pp. 59–66; *id.*: *Étude sur la décadence du rite grec dans l'Italie méridionale à la fin du XVI^e siècle*, dans: *Revue d'histoire et de littérature religieuses* 2 (1897) pp. 481–495; Zacharias N. TSIRPANLIS: *Memorie storiche sulle comunità e chiese greche in Terra d'Otranto (XVI secolo)*, dans: *La Chiesa greca in Italia dall'VIII al XVI secolo. Atti del Convegno storico interecclesiale* (Bari 1969), 3 vol., Padoue 1972–1973 (*Italia sacra* 21), pp. 845–877.

(du moins à court et moyen terme) le rite grec que la domination byzantine n'avait détruit le rite latin, et la coexistence d'Églises grecques et latines ne nous semble donc pas avoir été un facteur important dans l'évolution décrite.

Conclusion

Le fait fondamental, dans cette histoire, est à nos yeux la double coupure du haut Moyen Âge: crise profonde des VI^e–VIII^e siècles et isolement vis-à-vis des deux empires aux VIII^e–IX^e siècles pour la plupart des régions continentales; en Sicile, qui n'a pas été affectée par ces phénomènes, c'est l'occupation musulmane qui a donné à l'île une histoire originale.

La crise des VI^e–VIII^e siècles a touché inégalement le Midi, épargnant (relativement) les Abruzzes et les duchés tyrrhéniens; dans les autres régions, elle entraîne une diminution considérable du nombre des évêchés et, partant, une décadence de l'institution épiscopale et même de la notion d'église publique; l'église privée jouit d'un quasi-monopole pastoral, renforçant le pouvoir des laïques (notamment des princes lombards) sur l'institution ecclésiale.

Aux X^e–XII^e siècles, un réseau épiscopal se reconstitue dans des conditions anarchiques: ni avant, ni après la réforme du XI^e siècle, Rome n'a les moyens d'imposer ses vues à des autorités politiques locales au demeurant très différentes les unes des autres; c'est au moment de la réforme romaine que la désagrégation des pouvoirs publics atteint son maximum dans le Sud; de ce point de vue, l'Église grecque jouissait de conditions plus favorables dans le cadre de l'Empire byzantin. En outre, le pape se place sous la protection des Normands durant les luttes contre les empereurs germaniques. Aussi, paradoxalement, le fait pour l'Italie normande d'avoir une frontière commune avec le territoire administré par le pape favorise le non-respect de la *libertas Ecclesiae*: c'est au lendemain d'une guerre victorieuse contre le pape (qui soutenait ses ennemis intérieurs et extérieurs) que Guillaume I^{er} a pu imposer le 'concordat' de Bénévent, qui fermait le Royaume aux interventions pontificales.

Ainsi s'est confirmée l'originalité du Midi, au moment où, dans le reste de l'Occident, la réforme de l'Église mettait un peu d'ordre dans l'institution ecclésiale et dans ses rapports avec les puissances temporelles. Cette auto-exclusion relative a des conséquences dans tous les domaines de la vie religieuse, et notamment dans le développement du monachisme.

Mais l'originalité globale du Midi ne signifie pas homogénéité interne: on a déjà évoqué les particularismes des Abruzzes et de la Sicile. De même, Naples conserve des caractères originaux. Ces spécificités ne sont d'ailleurs pas limitées au domaine ecclésiastique.

Sans la grande entreprise de Paul Kehr, bien des points aujourd'hui acquis seraient longtemps restés dans l'ombre. Le travail accompli par son équipe

déborde en outre largement, comme on l'a dit, le but de la recherche. Il a ensuite suscité des recherches nouvelles. Parmi les savants qui ont œuvré dans le sillage de Kehr, signalons en particulier Walther Holtzmann, responsable de deux des volumes méridionaux de l'Italia Pontificia, qui a apporté de nouveaux et importants documents, dont nous avons signalé certains au passage. Saluons aussi la mémoire de Norbert Kamp, dont j'avais fait la connaissance il y a près de quarante ans, à l'Archivio capitolare de Troia. Chronologiquement, sa grande œuvre porte sur la période immédiatement postérieure à celle dont s'est occupé Kehr. Mais il remonte, en fait, assez loin dans le XII^e siècle; en outre, le tableau qu'il donne de chaque évêché, de son territoire, de ses biens, de ses revenus, de ses droits¹¹⁸ complète parfaitement les données de l'Italia Pontificia.

Le travail n'est pas terminé. Même si nous n'avons pas repéré de lacune dans la présentation des documents pontificaux dans l'œuvre de Kehr, et en dépit des nombreuses pertes déjà signalées, les autres documents inédits sont encore nombreux dans le Midi¹¹⁹. L'édition de tels documents n'apportera sans doute pas de nouveautés dans le domaine des actes pontificaux; mais elle aidera à mieux les comprendre.

Éditions récentes de textes et d'actes méridionaux cités dans l'Italia Pontificia

- Herbert BLOCH: Monte Cassino in the Middle Ages, 3 vol., Rome 1986.
 Chronica monasterii Casinensis, ed. Hartmut HOFFMANN, Hannover 1980 (MGH SS 34).
 Giuseppe CONIGLIO: Le pergamene di Conversano, 1 (901–1265), Bari 1975 (Codice diplomatico Pugliese 20).
 Pasquale CORDASCO/Maria CANNATARO CORDASCO/Antonio D'ITOLLO: Pergamene angioine di Terra di Bari, Bari 1981 (Codice diplomatico Pugliese 24).
 Pasquale CORSI: Le pergamene dell'archivio capitolare di San Severo (secoli XII-XV), Bari 1974.
 Edoardo D'ANGELO: Falcone di Benevento, *Chronicum Beneventanum. Città e feudi nell'Italia dei Normanni*, Tavarnuzze (Impruneta, Firenze) 1998.
 Pietro DE LEO: Le carte del monastero dei Santi Niccolò e Cataldo in Lecce (secc. XI-XVII), Lecce 1978 (Centro di studi salentini. Monumenti 2).

-
- 118 Voir en outre les deux importants articles, comprenant des éditions de textes, de Dieter GIRGENSOHN/Norbert KAMP: *Urkunden und Inquisitionen des 12. und 13. Jahrhunderts aus Patti*, dans: QFIAB 45 (1965) pp. 1–240; *EID.: Urkunden und Inquisitionen der Stauferzeit aus Tarent*, dans: QFIAB 41 (1961) pp. 137–234.
 119 On connaît ainsi l'importance de l'Archivio ducal de Medinaceli, à Tolède, qui contient de nombreux actes de monastères siciliens et calabrais. Voir Cristina ROGNONI: *Les actes privés grecs de l'Archivio ducal de Medinaceli (Tolède), I. Les monastères de Saint-Pancrace de Briatico, de Saint-Philippe-de-Boiòannès et de Saint-Nicolas-des-Drosi (Calabre, XI^e-XII^e siècles)*, Paris 2004.

- Ludovica DE NAVA/Dione CLEMENTI: *Alexandri Telesini abbatis Ystoria Rogerii regis Sicilie Calabrie atque Apulie*, Rome 1991 (Fonti 112).
- Horst ENZENBERGER: *Guillelmi I. regis diplomata*, Cologne/Weimar/Vienne 1996 (Codex diplomaticus regni Siciliae 1/3).
- Enrico FUSELLI: *Il Chronicon di S. Bartolomeo di Carpineto*, L'Aquila 1996 (Documenti per la storia d'Abruzzo) (v. PIO).
- Oronzo GIORDANO: Documenti papali dei secc. XI e XII relativi alle diocesi di Brindisi e di Oria, dans: *Studi di storia pugliese in onore di Giuseppe Chiarelli*, vol. 1, Galatina 1972, p. 423–438.
- Dieter GIRGENSOHN/Norbert KAMP: *Urkunden und Inquisitionen der Stauferzeit aus Tarent*, dans: *QFIAB* 41 (1961) p. 137–234.
- Herbert HOUBEN: *Die Abtei Venosa und das Mönchtum im normannisch-staufischen Süditalien*, Tübingen 1995 (Bibliothek des Deutschen Historischen Instituts in Rom 80).
- Ioannis Saresberiensis: *Historia pontificalis*, ed. Marjorie M. CHIBNALL, Londres/Édimbourg/Paris/Melbourne/Toronto/New York 1956.
- Jean-Marie MARTIN: *Les chartes de Troia.*, vol. 1 (1024–1266), Bari 1976 (Codice diplomatico Pugliese 30).
- Jean-Marie MARTIN: *Le cartulaire de S. Matteo di Sculgola en Capitanate (Registro d'istrumenti di S. Maria del Gualdo) (1177–1239)*, 2 vol., Bari 1987 (Codice diplomatico Pugliese 21).
- Jean-Marie MARTIN (con uno studio di Giulia OROFINO): *Chronicon Sanctae Sophiae (cod. Vat. Lat. 4939)*, 2 vol., Rome 2000 (Fonti per la storia dell'Italia medievale. *Rerum Italicarum Scriptores* 3).
- Marguerite MATHIEU: *Guillaume de Pouille, La geste de Robert Guiscard*, Palerme 1976 (Istituto siciliano di Studi bizantini e neoellenici. *Testi e monumenti. Testi* 4).
- Léon-Robert MÉNAGER: *Recueil des actes des ducs normands d'Italie (1046–1127)*, vol. 1: *Les premiers ducs (1046–1087)*, Bari 1981.
- Dag NORBERG: *S. Gregorii Magni Registrum epistularum, libri I–XIV*, 2 vol., Turnhout 1982 (CChr SL 140–140A).
- Michela PASTORE: *Le pergamene di San Giovanni Evangelista in Lecce*, Lecce 1970 (Centro di studi salentini. *Monumenti* 1).
- Armando PETRUCCI: *Codice diplomatico del monasterio benedettino di S. Maria di Tremiti (1005–1237)*, 3 vol., Rome 1960 (Fonti 98).
- Alexandri monachi *Chronicorum liber Sancti Bartholomei de Carpineto*, ed. Berardo PIO, Rome 2001 (Fonti per la Storia dell'Italia medievale. *Rerum Italicarum Scriptores* 5) (v. FUSELLI).
- Ulla WESTERBERGH: *Chronicon Salernitanum. A critical edition with studies on literary and historical sources and on language*, Stockholm/Lund 1956 (*Studia Latina Stockholmiensia* 3).
- Herbert ZIELINSKI: *Tancredi et Willelmi III regum diplomata*, Cologne/Vienne 1982 (Codex diplomaticus regni Siciliae 1/5).

Zusammenfassung

Das südliche Italien (Königreich Sizilien im 12. und 13. Jahrhundert) nimmt einen Teil von Band 4, die gesamten Bände 8 und 9 sowie den Großteil des Bandes 10 der IP ein. Darin sind alle verfügbaren Unterlagen aufgenommen (mit kleinen Fehlern).

Viele frühchristliche Bistümer verschwanden während der Krise des 6. und 7. Jahrhunderts; die Wiederherstellung des bischöflichen Netzes im 10.–12. Jahrhundert hingegen multiplizierte die kleinen und kleinsten Diözesen. Sie wurden in ungleichen Provinzen zusammengeführt. Die Überzahl der privaten Kirchen bis zum 12. Jahrhundert zeigt deutlich die Schwäche der einzelnen Bischöfe. Die Fremdeinflüsse im Mönchtum sind schwach.

Zur Zeit der Kirchenreform wurden die Kirchen des Königreichs durch die politische Macht der Normannen dem Herrscher unterworfen. Allerdings löste die Koexistenz von lateinischen und griechischen Kirchen keine spezifischen Probleme aus.

